

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES**DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30.07.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. Mazet, Vice-Président en date du 23.03.2021 ;
- Vu l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu l'accord-cadre lancé en procédure adaptée pour l'Équipement, sécurisation et le développement de la Falaise de Céüse.
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition variante de la SAS Gironde (05130 Sigoyer) est apparue comme économiquement la plus avantageuse pour la Collectivité.

DECISIONS**Article 1 :**

Il est conclu un marché de travaux à procédure adaptée pour l'Équipement, sécurisation et le développement de la Falaise de Céüse, de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE, avec la SAS Gironde (05130 Sigoyer).

Article 2 :

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	15 000,00 €	95 000,00 €
Total	15 000,00 €	95 000,00 €

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat. Il prendra fin au 31/12/2025.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 15 décembre 2022

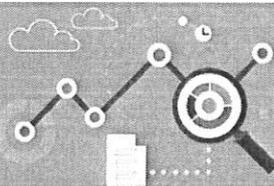
Le Vice-président



Jérôme MAZET



Transmis en Préfecture le : 16.12.2022
Publié ou notifié le : 16.12.2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA GAP (05)

Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_12_114
Date de la décision :	2022-12-15 00:00:00+01
Objet :	MAPA 2 - Marché de travaux à procédure adaptée pour l'Équipement, sécurisation et le développement de la Falaise de Céûze, de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE, avec la SAS Girousse (05130 Sigoyer).
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20221215-D2022_12_114-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-200067825-20221215-D2022_12_114-AI-1-1_0.xml	text/xml	1040
Nom original :		
D_3169.pdf	application/pdf	54339
Nom métier :		
99_AI-005-200067825-20221215-D2022_12_114-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54339

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2022 à 17h24min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2022 à 17h24min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2022 à 17h24min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2022 à 17h24min10s	Reçu par le MI le 2022-12-16

